

PRÉAMBULE À UN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE EN CÔTE D'IVOIRE

Konan Stanislas KOUASSI

Université Peleforo Gon Coulibaly-Korhogo (Côte d'Ivoire)

Sociolinguistique et didactique des langues

stanislas1980konan@upgc.edu.ci

Résumé

La langue est le principal moyen de transmission des valeurs et des connaissances en société. Elle constitue de ce fait une source inestimable à capitaliser. Pourtant, les langues ivoiriennes sont minorées et maintenues en dehors des circuits officiels. L'analyse de leur situation sociolinguistique, à la lumière des travaux existants, des documents officiels et des réalités sociopolitiques montre qu'elles présentent des déficits lexicaux qui invitent à s'engager dans un interventionnisme en faveur de celles-ci. Les fondements théoriques de cette importante activité scientifique attestent la nécessité de prendre au préalable certaines dispositions. Il s'agit entre autres de définir le cadre juridico-administratif au niveau duquel la promotion des langues doit se faire. Il convient également de déterminer le paradigme des langues à promouvoir ainsi que le ou les statuts à leur accorder. À ce propos, l'analyse de la situation ivoirienne a montré que la région est le cadre juridico-administratif idéal. Pour ce qui des langues à promouvoir, il est apparu que 11 langues locales peuvent être promues au rang de langue d'enseignement aux côtés du français.

Mots clés : *aménagement linguistique, Côte d'Ivoire, langue, prologomènes, région.*

Abstract

Language is the main means of transmitting values and knowledge in society. It is therefore an invaluable source to capitalise on. However, the languages of Côte d'Ivoire are minorities and are kept outside the official circuits. The analysis of the sociolinguistic situation in the light of existing works, official documents and socio-political realities shows that they present lexical deficits which invite to engage in an interventionism in their favour. The theoretical underpinnings of this important scientific activity demonstrate the need to take certain steps beforehand. These include defining the legal-administrative framework within which language promotion should take place. It is also necessary to determine the paradigm of the languages to be promoted and the status or statuses to be granted to them. In this respect, the analysis of the Ivorian situation has shown that the region is the ideal legal-administrative framework. As regards the languages to be promoted, it has emerged that 11 local languages can be promoted to the rank of language of instruction alongside French.

Key words: *language planning, Ivory Coast, language, prolegomena, region.*

Introduction

Pour garantir l'expansion et le rayonnement de sa langue dans le monde, la France a mis en place les structures spécialisées telles que l'Académie Française, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence Universitaire Francophonie (AUF), la Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale des pays ayant en partage la langue française (CONFEMEN), etc. Aussi, pour favoriser le développement des langues partenaires du français, ces entités ont œuvré à la création du réseau international de néologie et de terminologie (RINT) qui a organisé, en 1991, un colloque qui a porté sur le thème : « *Terminologie et développement* ». Les travaux de cette rencontre internationale ont montré que les langues peuvent être un obstacle au développement et au transfert des connaissances. De ce fait, les communautés linguistiques ont le devoir de procéder à une instrumentalisation et diffusion suffisantes de leurs langues. L'objectif poursuivi est de permettre aux locuteurs de ces langues d'acquérir une terminologie actualisée qui les rend aptes à constituer un véhicule adéquat de communication. Une telle activité implique, selon Rousseau (2005 : 94),

L'alphabétisation et l'enseignement dans les langues que l'on souhaite aménager ; il faut également que ces langues jouent un rôle important non seulement dans les institutions nationales, mais également dans les activités sociales et de production, ce qui leur donne un statut de fait qui permet leur développement continu.

Pour faciliter cette instrumentalisation des langues, diverses structures spécialisées telles que le Comité technique 37 de l'ISO, le Conseil International Francophone des Langues (CIFLA), le Réseau International Francophone d'Aménagement Linguistique (RIFAL)¹ ont été mises en place au niveau international. Dans l'optique de véritablement faire de leurs langues respectives les creusets du progrès de leurs pays, les Ministres de la Culture des États et gouvernements de

¹ Le Réseau International Francophone d'Aménagement Linguistique (RIFAL) a été créé en 2000 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il a pour mission de consolider le rôle de ces langues en tant que vecteurs d'expression des créateurs, de développement, d'éducation, de formation, d'information, de communication de l'espace francophone.

la Francophonie ont invité ces structures à se pencher sur la question du développement du français et de ses langues partenaires. Ainsi, des initiatives visant à préserver la diversité linguistique et à optimiser la qualité des systèmes éducatifs ont également été initiées par certaines entités. C'est le cas de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de ses partenaires qui ont lancé les phases 1 et 2 de l'initiative ELAN-Afrique dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne. Ce projet qui recommande l'introduction des langues africaines dans l'enseignement de base et aborde la question de leur articulation avec le français vise à contribuer à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement primaire. Une telle initiative tient au fait que :

Dans les tentatives latino-américaines d'introduire les langues autochtones historiquement non écrites dans les systèmes d'enseignement bilingue, on a compris qu'il ne suffisait pas de doter ces langues d'alphabets ou de les standardiser pour qu'elles soient utilisées dans les salles de classe. Il fallait obligatoirement tenir compte des systèmes asymétriques de communication et, surtout, des sujets et de leurs rapports aux langues, de leurs coutumes, de leurs attitudes et de leurs perspectives pour parvenir à créer un enseignement bilingue réussi. (Hamel, 2010 : 2).

Il convient d'aller au-delà de la volonté de voir les langues locales occuper une place au sein des institutions en créant les conditions propices à la réussite de tels projets éducatifs. De ce point de vue, la Côte d'Ivoire qui s'est lancée dans la phase 2 de l'initiative ELAN-Afrique doit prendre un ensemble de dispositions en vue de mettre fin à l'hégémonie nocive du français en termes de développement humain et socio-économique pour plutôt impulser un partenariat linguistique véritable. L'atteinte d'un tel objectif exige l'analyse des productions langagières des populations et de la situation sociolinguistique du pays. En effet, les travaux de description scientifique et de documentation abordent certes les aspects lexicologiques mais ils n'ont pas encore réellement impacté l'évolution sociale du fait de l'absence de volonté politique. Ces travaux n'ont pas encore réellement permis de développer, d'instrumentaliser le lexique et la terminologie, et de standardiser les lexiques des langues locales. Pourtant, le pays évolue dans un environnement où les modes de vie et réalités sociales s'universalisent au fil des années. Il résulte de ce

conditionnement social un ensemble de phénomènes sociolinguistiques qui suscitent des interrogations. Pourquoi continue-t-on de pérenniser une telle politique linguistique ? Quels sont les actions à initier en vue de mettre fin à cette situation qui menace considérablement la vitalité des langues endogènes maintenues en marge des circuits officiels et affecte inexorablement le système éducatif ?

La présente étude qui analyse la situation sociolinguistique de la Côte d'Ivoire montrera la nécessité de sortir du contexte diglossique actuel pour une politique linguistique plus ouverte à la diversité linguistique qui préserve les droits des minorités linguistiques. En d'autres termes, elle tentera de poser les jalons d'une politique linguistique nouvelle à travers une analyse prospective qui montre la nécessité de procéder à un aménagement linguistique en examinant deux ses trois principaux domaines d'intervention ; le choix de l'appareil juridico-administratif et le paradigme de langues à promouvoir d'une part, et la question du statut à leur accorder d'autre part.

1. Théories et méthodes

La sociolinguistique présente la langue comme un produit de la vie en société qui « *ne saurait exister sans les gens qui la parlent* » (Calvet, 2013 : 3). Dès lors, « *l'histoire d'une langue est l'histoire de ses locuteurs* » (Calvet, 2013 : 3) étant donné que tous les changements qui interviennent au sein de la société se répercutent sur la langue. Cette discipline fait donc de ces changements, des usages et des variations linguistiques observées aussi bien chez un individu donné ou au sein de la communauté son objet d'étude. La diversité des sujets qu'elle aborde peut-être regroupée en trois champs principaux d'étude : l'ethnographie de la parole, la linguistique variationniste et la macro-sociolinguistique. La première observe la parole comme phénomène culturel tandis que la deuxième rend compte de corrélations systématiques entre les productions langagières et les paramètres internes et externes à la langue. Quant à la troisième, elle étudie le bilinguisme, la planification linguistique, l'aménagement linguistique, etc.

Cette dernière notion proposée par le linguiste québécois Jean-Claude Corbeil à l'occasion de la mise en place de la Charte de la langue française est apparue en remplacement à celle de la « planification linguistique » qui ne respectait pas, selon lui, les droits des minorités linguistiques,

« l'écologie des langues » (Calvet, 1999) ou encore « l'écologie langagière » (Auger, 1988). L'aménagement linguistique qu'il propose, par contre,

Évoque un effort à moyen et à long terme pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans la brusquer mais, au contraire, en réclamant son adhésion et sa participation. (Corbeil, 1980 : 9).

Cette activité scientifique s'inscrit dans le champ de la macrosociolinguistique qui joue un important rôle dans la compréhension de l'évolution sociale et diachronique d'une langue. Elle se présente donc comme un processus qui découle d'une politique linguistique visant à favoriser la mise en place d'outils servant à répondre aux différents besoins linguistiques d'une population et surtout à contribuer à la valorisation de la ressource que constitue la langue. Pour Rousseau (2005 : 95), « *L'aménagement linguistique consiste généralement en la mise en œuvre de la politique linguistique d'un État ou d'une organisation qui souhaite intervenir explicitement sur la question de l'usage des langues.* ». Sur la base des travaux du CIFLA l'aménagement linguistique désigne :

Toute intervention d'une instance nationale ou internationale, ou d'un acteur social, qui vise à définir les fonctions ou le statut d'une langue ou de plusieurs langues en concurrence, sur un territoire ou dans un espace donné (aménagement du statut), ou à standardiser les fonctions qu'on leur a assignées (aménagement du corpus) dans le cadre d'une politique linguistique préalablement définie. (Rousseau, 2005 : 95-96).

Selon lui, cette activité scientifique nécessite l'élaboration de stratégies et la mise à disposition de moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs d'une politique linguistique prédéfinie qui en précise les modalités de mise en œuvre. Elle englobe les choix relatifs aux domaines et modes d'intervention qui découlent de l'analyse de la situation sociolinguistique. Il apparaît également important de préciser les enjeux sociaux qui sous-tendent une telle décision. À cela s'ajoute l'identification des problèmes à résoudre au moyen de l'aménagement linguistique.

Il est donc clair que l'élaboration d'un plan d'aménagement linguistique est un processus complexe qui se décline en plusieurs étapes qui part, selon Rousseau (2005), de la connaissance précise et détaillée de la situation sociolinguistique de départ au contrôle et à l'évaluation de la stratégie de sa mise en œuvre élaborée à la lumière des résultats obtenus. Il existe également des étapes intermédiaires tels que l'étude du marché linguistique, l'état de la description des langues, l'évaluation de la demande sociale et de la demande politique, la détermination des besoins, les ressources existantes, la définition de la situation souhaitée et la détermination du plan de travail.

Au regard de ce qui précède, deux principaux champs d'investigation se présentent. Il y a d'un côté l'étude des fonctionnements socioculturels et de l'autre l'étude du code ; c'est-à-dire la langue dans son identité structurale. Le premier aspect prend en compte le statut qu'on veut accorder à la ou aux langue(s) en présence et détermine le territoire sur lequel l'aménagement linguistique doit se faire. En d'autres termes, il consiste à définir les fonctions et statut des langues en concurrence et/ou en présence sur un espace ou territoire donné. Ainsi, en fonction des priorités définies, on relève des inégalités de statuts, une hiérarchisation des langues et détermine les domaines d'intervention des langues. Le second aspect qui est beaucoup plus normatif vise à décrire les langues (lexique, syntaxe, phonologie, etc.), à les normaliser, à les doter d'un système d'écriture, à enrichir leur lexique, à déterminer une forme standard, à codifier les fonctionnements grammaticaux, lexicaux, phonétiques. Il peut consister à modifier une orthographe. L'aménagement du code vise la modernisation de la langue qui passe par la mise œuvre de réformes importantes de l'orthographe d'une langue. Une fois ces actions terminées, il convient de procéder à la diffusion des nouvelles normes ainsi fixées auprès des usagers de ces langues afin d'améliorer leur compétence communicative.

Dans l'optique de poser les jalons d'un aménagement linguistique en Côte d'Ivoire, une recherche documentaire a été menée. Elle a porté d'une part sur les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2014 et d'autre part sur les résultats des études à orientation sociolinguistique. L'objectif poursuivi par cette démarche est de faire un état des lieux pour rendre compte de l'existant. Ainsi, les données recueillies feront l'objet d'une analyse qualitative qui vise à montrer l'urgence et la pertinence d'un aménagement linguistique en Côte

d'Ivoire. Un tel choix méthodologique participe à élaborer une stratégie qui respecte les prescriptions en la matière, ci-dessus déclinées au niveau du cadre théorique. De façon concrète, les étapes suivantes seront observées : la détermination du cadre juridico-administratif au niveau duquel doit se faire l'aménagement linguistique, le choix des langues à promouvoir ainsi que le ou les statuts à leur accorder. Mais avant, il serait intéressant de définir les enjeux de l'aménagement linguistique en Côte d'Ivoire.

2. Les enjeux de l'aménagement linguistique en Côte d'Ivoire

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait du français sa langue officielle et le principal médium d'enseignement. À ce titre, « *Le français est la langue de toutes les institutions politiques, de la jurisprudence, du système scolaire à tous les niveaux, de la police, de l'armée et des médias* » (Kube, 2005 : 76). Deux missions essentielles ont été assignées à cette langue : la consolidation de l'unité nationale et le développement du pays à travers son ouverture sur le monde. Quant aux langues locales, elles ne connaissent aucun emploi dans les situations officielles en dépit de la création de l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA)² chargé de préparer l'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel et l'adoption de la loi n°77-584 du 18 août 1977 relative à l'enseignement. Le pays continue de perpétuer la politique linguistique héritée de la colonisation qui dénie les langues locales et qui n'a pas permis une meilleure acquisition et pratique de la langue française.

Au contraire, cette politique monolingue a abouti à une hybridation du français qui se traduit par l'émergence d'une norme endogène de cette langue qui se décline en variétés. Aussi, la minoration des langues locales et la non prise en compte des réalités linguistiques du pays dans la conception des programmes et la définition contenus à enseigner fait que le français consigné dans les manuels scolaires et enseigné dans les écoles diffère de celui en usage dans le pays³ (Kouassi, 2018). Pis, l'on observe que « *les interactions verbales en classes sont également émaillées de termes issus des langues ivoiriennes. On voit apparaître, par exemple, dans les prises de parole des élèves, l'emploi de particules dicto-modales empruntées aux langues ivoiriennes.* »

² Cet institut a été créé par le décret n°66-372 du 08 septembre 1966.

³ Il existe une norme endogène de français qui se décline en trois variétés qui « *coexistent, se concurrencent et s'interpénètrent* » (Kouadio, 1997). Elle se distingue de la norme centrale de cette langue.

(Kouamé, 2013 : 8). Le monolinguisme institutionnel s'est estompé au bénéfice d'un plurilinguisme de fait qui peut servir à expliquer les difficultés d'apprentissage du français voire même de toutes les disciplines. À ce propos, le rapport PASEC (2019), a relevé que 66,9% des élèves de Côte d'Ivoire ne disposent pas des compétences leur permettant de poursuivre sans difficultés leurs apprentissages. En plus, 59,5% des élèves du pays ne manifestent pas les compétences suffisantes de lecture. Au niveau des mathématiques, le PASEC 2019 relève que 42,1% des élèves connaissent de très grandes difficultés en mathématiques pouvant les exposer au décrochage scolaire.

Du côté des langues locales, l'on observe que les locuteurs rencontrent d'énormes difficultés dans l'expression des réalités induites par les mutations sociales, culturelles, techniques et technologiques. Au regard de leurs productions langagières, deux types principaux types de réactions sont à relever : certains locuteurs font des efforts de création lexicale tandis que d'autres procèdent à des emprunts lexicaux. Chez les premiers, l'on note que les efforts d'explication ou d'adaptation de ces langues aux nouveaux besoins de communication ne donnent pas toujours les résultats escomptés. En effet,

Les plus grandes difficultés se situent, on s'en doute, au plan du décodage du message. En fait, l'émetteur passe le plus clair de son temps à essayer de transformer en baoulé le discours français. Cet effort d'adaptation ne donne pas toujours des résultats satisfaisants. On relève dans les traductions proposées beaucoup d'insuffisances et d'approximations qui faussent, naturellement, l'interprétation du message reçu (Kouadio, 1979 : 114).

À l'instar de ceux des autres langues, les locuteurs de cette langue semblent être dans une certaine impuissance face à l'expression des réalités nouvelles. C'est pourquoi, ils optent pour l'emprunt qui est devenu le procédé de création lexicale le plus productif. En agissant ainsi, les locuteurs de ces langues se conforment au principe d'économie et font montre de l'existence de déficits lexicaux. Pis, l'on relève des emprunts abusifs qui traduisent la baisse de compétence linguistique ou qui dénotent la péjoration de représentations de ces langues. Dans le dernier cas de figure, le désir de s'approprier la langue française débouche

sur des alternances codiques. Ce phénomène revêt alors une dimension individuelle importante dans la mesure où le paradigme des termes français qui apparaissent dans les discours en langues ivoiriennes varie d'un locuteur à un autre. En plus, suivant les situations de communication et les personnes en interaction, les difficultés d'expression et d'interprétation diffèrent selon le degré de maîtrise des langues cible (la langue locale considérée) et source (français).

De ce fait, il y a de réels risques d'incompréhension qui peuvent apparaître quoique l'échange se tienne dans la première langue de socialisation, celle à partir de laquelle tous les apprentissages ultérieurs se font. C'est le constat fait à l'issue de l'élicitation portant sur quelques titres, grades et fonctions que j'ai faite dans le cadre de ma thèse de doctorat unique soutenue publiquement, le 27 mai 2015. La réduction du champ sémantique de certains de ces termes et l'extension de leur champ référentiel dénote la perte des informations additionnelles fournies par les énonciateurs pour mieux faire connaître les personnes concernées. Par conséquent, l'on note une compréhension globale ou approximative des messages émis surtout lorsque le contexte d'énonciation n'offre aucune possibilité d'interaction entre l'émetteur et le récepteur. Ce sont là des faits qui achèvent de convaincre sur la nécessité de procéder à un aménagement linguistique en vue de faire des langues ivoiriennes de véritables outils de communication et de les mettre au service de la société de la connaissance.

3. Les domaines d'intervention en vue de l'aménagement linguistique en Côte d'Ivoire

Comme l'on a dit plus haut, l'aménagement linguistique porte sur trois principaux domaines d'intervention (l'aménagement du code, le choix des langues à promouvoir et de l'appareil juridico-administratif). Mais, la présente étude n'abordera que les deux derniers aspects : dans un premier temps, l'analyse de la situation en vue de proposer un paradigme de langues susceptibles d'être promues et la définition de l'appareil juridico-administratif au niveau duquel l'intervention peut se faire et, dans un second temps, la détermination du statut à leur accorder.

3.1. Du choix de l'appareil juridico-administratif et des langues à promouvoir

La Côte d'Ivoire est organisée en collectivités territoriales décentralisées régies par les Conseils Régionaux dotées d'une autonomie financière. En outre, ces entités présentent une unité culturelle et linguistique qui en fait le cadre juridico-administratif le mieux adapté à la situation. En effet, il est possible de réduire considérablement le nombre de langues à promouvoir en mettant en avant les facteurs telles que l'intercompréhension entre communautés linguistiques, les affinités culturelles, le bilinguisme et/ou le trilinguisme des populations. Aussi, en partant du principe sociolinguistique suivant lequel les dialectes sont des variantes régionales d'une même langue, il apparaît clairement que certaines langues sont en usage dans plusieurs régions. L'avantage d'une telle stratégie est de favoriser la réduction considérable du nombre de langues à promouvoir. À ce propos, il est important de relever qu'il existe au niveau de chaque région des langues dominantes que l'on peut aisément promouvoir.

À ce sujet, les statistiques officielles fournies par l'Institut National de Statistiques permettent d'identifier un paradigme de 11 langues qui peuvent être promues. Il s'agit par ordre d'importance numérique des locuteurs du baoulé, du malinké, du sénoufo, du dan et de l'agni qui apparaissent comme les langues dominantes. Elles sont à elles seules en usage dans 18 régions⁴ et comptent respectivement 4.645.000, 4.217.000, 2.129.000, 1.490.000 et 1.444.000 locuteurs. Le baoulé est fortement en usage dans 5 régions : le Bélier (Toumodi), le Gbèkè (Bouaké), le N'Zi (Dimbokro), l'Iffou (Daoukro) et les Lacs (Yamoussoukro). Il en est de même pour le malinké qui est également largement parlé dans 5 collectivités territoriales décentralisées : le Béré (Mankono), le Bafing (Touba), le Worodougou (Séguéla), le Folon (Minignan) et le Kabadougou (Odienné). Ces deux langues sont suivies par le sénoufo qui très pratiqué dans 4 régions : la Bagoué (Boundiali), le Hambol (Katiola), le Poro (Korhogo) et le Tchologo (Ferké). Dans les régions du Moronou (Bongouanou), de l'Indénié-Djuablin (Abengourou) et du Sud Comoé (Aboisso) la langue dominante est l'agni. Enfin, il y a le dan qui est la principale langue de communication impersonnelles dans la région des Montagnes.

⁴ Il s'agit là exclusivement des régions d'origine des natifs de ces langues.

Cette stratégie qui est motivée par les réalités sociolinguistiques des zones rurales s'appuie sur les données sociodémographiques qui font de ces langues les plus parlées à l'échelle nationale après le français. À ces 5 langues, l'on peut ajouter des langues comme le bété (730.000 locuteurs), l'akyé (642.000 locuteurs), le gouro (580.000 locuteurs), le guéré (422.000 locuteurs), le koulango (372.000 locuteurs) et l'abbey (268.000 locuteurs). Au total, ce sont 11 langues (le baoulé, le malinké, le senoufo, le dan, l'agni, le bété, l'akyé, le gouro, le guéré, le koulango et l'abbey) qui peuvent être promues.

En plus, d'être les plus parlées, ces langues présentent l'avantage d'avoir des affinités avec celles qui ne figurent pas dans ce paradigme. L'un des critères de choix est de faciliter l'acceptation de ces langues en mettant en avant les liens ancestraux qui existent entre les différentes communautés. Il s'agit là d'une démarche qui vise à permettre aux communautés dont les langues n'auront pas été retenues d'adopter une langue qui est très proche de la leur des points de vue de la structure et du fonctionnement. Elle consiste donc à privilégier l'intercompréhension et surtout les traits culturels qui les unissent.

Ces langues peuvent aisément être promues d'autant plus que la plupart d'entre elles ont fait l'objet de descriptions systématiques. Il existe en outre pour certaines des lexiques à tel point que seule la volonté reste à manifester en accordant la prérogative de la promotion des langues et de la gestion de l'école aux régions. L'adoption d'une loi leur attribuant cette compétence ou cette prérogative pourrait leur permettre de signer des partenariats entre elles. Cette collaboration profitera aux régions où le brassage culturel est important dans la mesure où elle pourrait leur permettre de solliciter l'expertise des régions d'origine des communautés allogènes plus représentatives pour un appui technique et un échange de ressources humaines. En procédant ainsi, le pays créera les conditions de leur expansion tout en laissant libre cours aux phénomènes de puissance et d'attraction des langues les unes par rapport aux autres. L'on peut, par exemple, s'inspirer de l'exemple « *du dioula et du complexe agni-baoulé qui ont réussi à s'imposer comme véhicule du petit commerce* » (Kouadio, 1997 : 43). Outre le français, c'est à travers ces langues que les populations d'origines diverses interagissent et commercent.

Aussi, pour faciliter la gestion des patrimoines linguistique et culturel du pays par les régions, il serait intéressant de régionaliser l'école pour créer les conditions de son intégration définitive dans la culture ivoirienne.

Cela apportera une plus-value dans la mesure où l'utilisation des langues premières ou maternelles favorise les apprentissages fondamentaux tels que la lecture, l'écriture et le calcul. En réalité,

C'est bien la langue maternelle qui garantit le décollage intellectuel de l'enfant dès le début de la scolarité. Elle lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie, c'est-elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'environne. (Joseph Poth, 1998 : 11).

Accorder la prérogative du choix des langues aux collectivités territoriales décentralisées revient à créer un terreau fertile à l'optimisation de la qualité de l'éducation et à la réduction drastique du taux de déperdition scolaire imputé au manque de maîtrise de la langue d'enseignement. Les expériences initiées aussi bien en Côte d'Ivoire que dans d'autres pays achèvent de convaincre sur la pertinence de la conception de la langue.

Il est plus efficace de développer une langue nationale que de cultiver artificiellement une langue étrangère : un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition de la connaissance. Très souvent, l'expression étrangère est comme un revêtement étanche qui empêche notre esprit d'accéder au contenu des mots qui est la réalité. Le développement de la réflexion fait alors place à celui de la mémoire ». (Robert Ginésy, 1979 : 415).

Il est vrai que l'usage des langues locales ou premières n'est pas en lui seul un facteur de succès des apprentissages et de développement mais leur prise en compte concourt à la formation de ressources humaines spécialisées dans différents domaines de la vie sociale ; c'est-à-dire d'hommes capables de trouver des solutions pertinentes aux problèmes de développement.

3.2. Des statuts à accorder aux langues ivoiriennes

Au regard des réalités linguistiques de la Côte d'Ivoire, il apparaît possible de promouvoir certaines langues au rang de langues nationales. Il s'agit

des langues baoulé et dioula qui sont parlées par une frange importante de la population ivoirienne. Elles sont parlées aussi bien par les natifs que des non natifs à tel point qu'elles se présentent comme des langues transrégionales. Dans cette catégorie, l'on peut ranger le sénoufo qui, au regard des faits ci-dessus présentés, est en usage dans 4 régions. Il en est de même pour l'agni et le bété qui sont respectivement parlées dans trois et deux régions. À celles-ci on peut ajouter les langues régionales telles que le dan (yacouba), l'akyé, l'abbey, le gouro, le guéré, le koulango et l'abbey. Au total, sur la soixantaine de langues locales (Delafosse, 1904), 11 langues (l'abbey, l'agni, l'akyé, le baoulé, le bété, le dan, le gouro, le guéré, le koulango, malinké et sénoufo) qui peuvent être promues au rang de langue d'enseignement. À défaut d'être les langues de gestion de l'État, elles pourraient être autorisées dans les échanges commerciaux, l'affichage (la publicité et la sensibilisation) ainsi qu'aux des entreprises où les personnels sont à majorité peu instruits.

Cela permettra de faire sortir le pays de la situation diglossique actuelle qui fait de l'école une « véritable institution importée qui se plaque agressivement sur un univers différent. ». (Blyden cité par Ani Jules Sémiti, 1981 : 160-161). Ces langues doivent intégrer l'école pour servir de creuset de diffusion des valeurs culturelles dans la mesure où, en tant qu'outils de communication, les langues sont des sources inestimables à capitaliser dans tout processus de développement (Bamgbosé, 2000). Ce point de vue rejoint celui de Cheik Anta Diop, pour qui, penser se développer par une langue étrangère est un leurre. Abondant dans le même sens, Ndoye (2003 : 4) précise que :

L'identité se forge à travers la langue, la culture et l'histoire - toutes valeurs transmises par l'éducation. En Afrique, l'identité est étouffée par le poids historique de la colonisation qui a écrasé les structures locales pour renforcer son administration en imposant les systèmes éducatifs, les langues, la culture et l'histoire des pays occidentaux.

En tant que principal canal de diffusion de l'histoire et de la culture, la langue détient un rôle identitaire fort à telle enseigne que « *Quand les groupes discutent de politique linguistique, qu'ils en soient conscients ou non, c'est en même temps le pouvoir social et le pouvoir économique qu'ils négocient.* » (Léon Dion,

1981 : 20-21). Dès lors, aborder la question de la langue revient à remettre au goût du jour celle de l'indépendance culturelle. L'aménagement linguistique permettra donc de se défaire de l'idéologie colonialiste d'autant plus que « *si le développement de la réflexion arrive à se réaliser dans et à travers une langue étrangère, c'est toujours au détriment de la langue première.* » (Robert Ginésy, 2008 : 4). Il résulte donc de la politique linguistique actuelle un reniement de l'individu qui se voit spolier un besoin fondamental : celui d'estime.

L'aménagement linguistique contribuera à la satisfaction de ce besoin qui décuple des énergies fédératrices et participatives. L'exemple de la campagne d'alphabétisation fonctionnelle en langue maternelle lancée par l'UNESCO, en 1965, à l'intention des paysans du Mali peut servir à illustrer cet état de fait. Initiée dans l'optique de moderniser l'agriculture, cette campagne a eu un impact psychologique fort pour la simple raison qu'elle a permis de montrer que les langues africaines ont leur place à l'école et dans la formation à l'écrit, au calcul...

Face à une telle réalité, il apparaît important de sortir de politique linguistique qui consiste à éduquer dans une langue exogène qui, d'ailleurs, ne favorise pas le développement psychoaffectif et cognitif de l'individu. Aussi, pour que les langues locales servent de base au développement économique et social, elles doivent être « *les canaux des communications relatives aux approches modernes du développement* » (Lagsus, 2009 : 2). Pour ce faire, il apparaît important d'intervenir au bénéfice des langues ivoiriennes dans le but de favoriser leur pratique régulière dans tous les milieux, gage de consolidation de leur chaîne de transmission intergénérationnelle. Toute communauté doit être libre de s'exprimer dans sa langue afin de pallier la discrimination linguistique actuelle car la langue fait partie des droits fondamentaux dévolus par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) conformément à son article 2.

Conclusion

L'analyse de la situation sociolinguistique de la Côte d'Ivoire faite à la lumière des réalités politiques, sociales, des statistiques officielles et des résultats des travaux à orientation sociolinguistique a montré que les langues locales sont minorées au bénéfice du français. Il en résulte des difficultés d'apprentissage, le français y compris ; des difficultés d'expression en langues locales et d'interprétation des messages émis en

ces langues. Face à de tels faits, il apparaît urgent d'intervenir en leur faveur. À ce propos, trois champs majeurs sont à explorer. D'abord, celui du choix de l'appareil juridico-administratif et des langues à promouvoir ; ensuite celui des statuts à leur accorder et enfin celui de l'aménagement des codes linguistiques qui sera abordé dans une étude ultérieure.

L'analyse de l'organisation politique du pays a montré que la région est le cadre juridico-administratif idéal au niveau duquel doit se faire l'aménagement linguistique en Côte d'Ivoire. En plus d'être dotée d'une autonomie financière, elle présente une unité culturelle et linguistique qui donne la possibilité de régionaliser l'école qui sera davantage plus intégrée dans la culture ivoirienne. Ainsi, à la lumière des données sociodémographiques, l'abbey, l'agni, l'akyé, le baoulé, le bété, le dan, le gouro, le guéré, le koulango, le malinké et le sénoufo peuvent être promues au rang de langues d'enseignement aux côtés du français en vue d'un partenariat fructueux. Le rapprochement de ces langues par référence aux facteurs tels que l'intercompréhension, le bilinguisme et/ou le trilinguisme permettra d'éviter le piège des revendications identitaires et surtout de laisser libre cours aux phénomènes de puissance et d'attraction des langues les unes par rapport aux autres. C'est à ce prix que l'on pourra durablement les outiller et les hisser dans les domaines jusque-là réservés aux grandes langues internationales. En prélude à une telle activité d'envergure, il serait souhaitable d'initier une vaste opération d'alphabétisation en langues locales que pourrait piloter le ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation en vue de créer un terreau fertile à leur passage à l'écriture.

Bibliographie

ABOLOU Camille Roger (2006), « L'Afrique, les langues et la société de la connaissance », in *Hermès* 45, pp. 165-172.

AUGER Pierre (1988), Conférence inaugurale, L'ère nouvelle de la terminologie, Québec : Office de la langue française.

BAMGBOSE Ayo (2000), *Language and Exclusion. The Consequences of Language Policies in Africa*, Munster/Hamburg/London, LIT Verlag.

CALVET Jean-Louis (2013), *La sociolinguistique*, Paris, Presse Universitaire de France, 127p.

CALVET Louis Jean (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

CONFEMEN et MEN (2020), « Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : Performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire », in *Rapport PASEC 2019*, Dakar (Sénégal), 444 p.

CORBEIL Jean-Claude (1986), *Langues et usages des langues*, Québec, Conseil de la langue française.

CORBEIL Jean-Claude (1980), *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 154 p.

DELAFOSSÉ Maurice (1904), *Vocabulaires comparatifs de plus soixante langues ou dialectes parlés en côte d'ivoire et les régions limitrophes avec des notes linguistiques et ethnologiques, une bibliographie et une carte*. Paris, Ernest Leroux, 284p.

HAMEL Rainer Enrique (2010), « L'aménagement linguistique et la globalisation des langues du monde », *Télescope*, vol. 16, n° 3, p. 1-21.

KOUADIO N'Guessan Jérémie (1997), « La situation linguistique de la Côte d'Ivoire », in *Diagonales n°26*, pp. 42-44.

KOUADIO N'Guessan Jérémie (1979), « Emprunts, créations lexicales et communication dans les émissions radiophoniques : cas des nouvelles en baoulé », in *Cahiers Ivoiriens de Recherches Linguistiques 5*. Abidjan, ILA, 1979, pp. 107-116.

KOUAMÉ Koia Jean-Martial (2013), « Les classes ivoiriennes entre monolinguisme de principe et plurilinguisme de fait », in *Danielle Omer et Frédéric Tupin. Éducatons plurilingues : l'aire francophone entre héritages et innovations*. Presses universitaires de Rennes, pp.167-179.

KOUASSI Konan Stanislas (2015), *Les influences du français dans les discours en langues ivoiriennes. Les cas de l'agni, du baoulé et du dioula*, Thèse unique de Doctorat, Université de Félix Houphouët Boigny de Cocody, 2015, 315p.

KOUASSI Konan Stanislas (2018), « Réflexions sur le français enseigné dans les écoles de Côte d'Ivoire », *Cahier Ivoirien de Recherches Linguistiques (CIRL)*, n°43, Université Félix Houphouët Boigny, Institut de Linguistique Appliquée (ILA), EDUCI, pp 71-82.

KUBE Sabine (2005), *La francophonie vécue en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 245 p.

DION Léon (1981), *Pour une véritable politique linguistique*, Québec, ministère des Communications, pp. 20-21.

GINÉSY Robert (1979), *Nations Nègres et Culture*, Présence Africaine, 3ème édition, Paris, 1979, p. 415.

ROUSSEAU Louis-Jean (2005), « Terminologie et aménagement des langues », in *Langages* n°157 | pp. 94-103, Paris, Armand Colin, accessible sur <https://www.cairn.info/revue-langages-2005-1-page-94.htm>

SOMÉ Maxime (2009), « Les langues africaines et les TIC, in *Sudlangues* 12, pp. 86-104.